



Maitre d'ouvrage : **CAYROL ENERGIE** - 17 rue Isaac Newton – 34110 Frontignan

CONSTRUCTION D'UN PARC PHOTOVOLTAIQUE A ST PIERRE D'ALBIGNY

PC 4 – NOTICE DESCRIPTIVE

L'objet de la présente demande de permis de construire est la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol, d'une puissance de 4165 kWc. Elle sera raccordée au réseau de distribution électrique. L'intégralité de la production est destinée à être injectée dans le réseau électrique.

1- PRESENTATION DE L'ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

Le terrain d'implantation de la centrale photovoltaïque se situe sur la commune de Saint Pierre d'Albigny, à l'entrée du bourg entre les voies ferrées et la gare au nord, la zone artisanale et industrielle du Carouge au sud-est, la RD 1006 et l'Isère au sud et des espaces cultivées et boisées à l'ouest.

En lisière du bourg, l'environnement proche du site autrefois agricole et naturel, abrite aujourd'hui la zone d'activité artisanale et industrielle du Carouge au sud-est, la déchetterie communale à l'Est, un terrain de motocross au sud.

Le site choisi est très éloigné du centre bourg (environ 1,5 km) et hors zone d'habitation, il n'y a aucune co-visibilité.

Le tènement est divisé en deux zones :

- la **Zone 1**, partie principale est constituée des parcelles cadastrées n°19, 20, 21,22,23,24, 88, 89, 90,93,87,151 de la section ZV d'une surface totale de 51 577 m². Une décharge de matériaux, une friche, une prairie, et une partie boisée composent ce terrain.
- La **Zone 2**, partie secondaire correspond la parcelle cadastrée n°16 d'une surface de 12 380 m² elle abrite une décharge d'agregats, des champs anciennement cultivés.

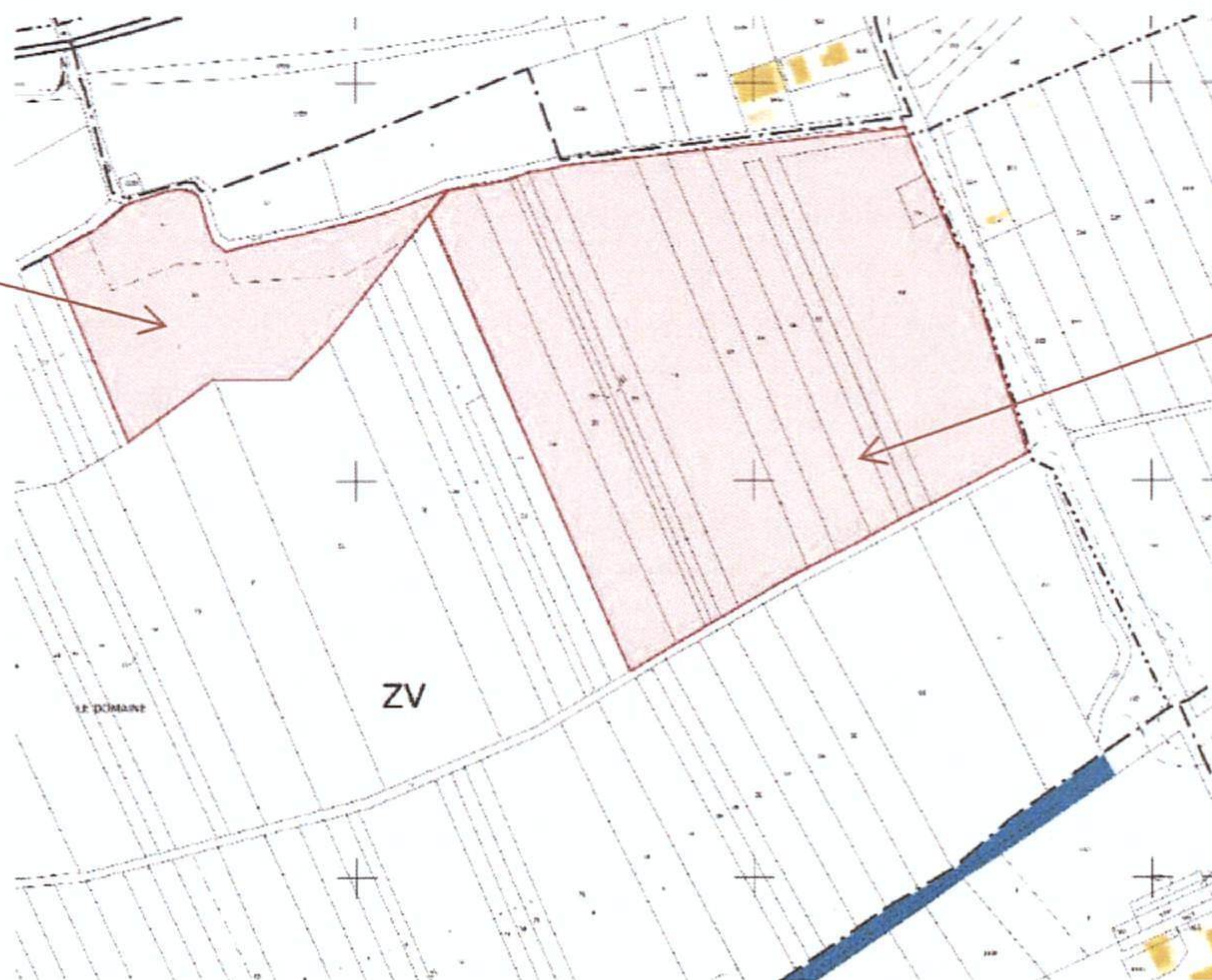
ZONE 2

ZONE 1

DDT / SPAT - Pôle ADS

19 JUL. 2024

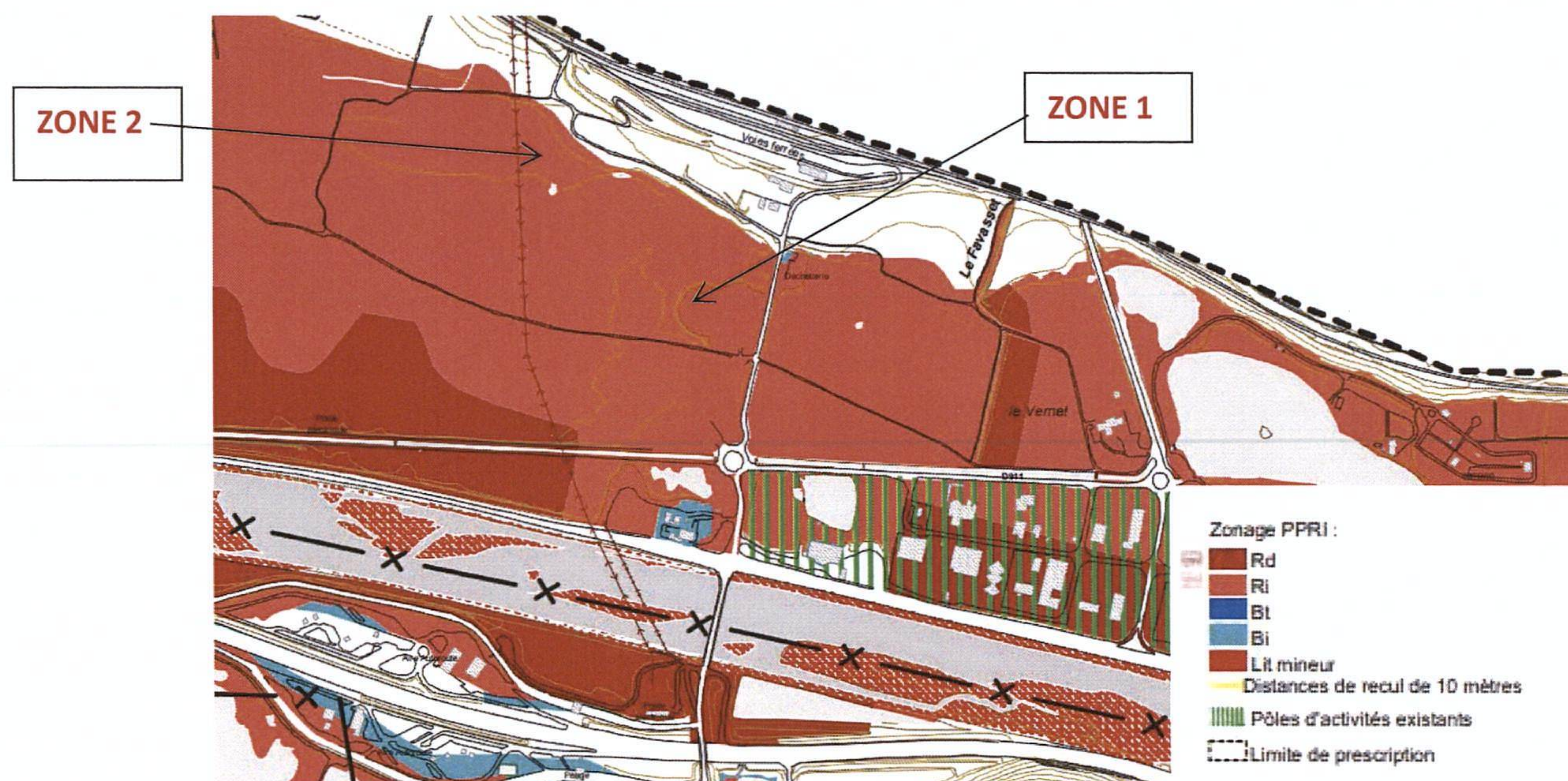
COURRIER ARRIVÉ



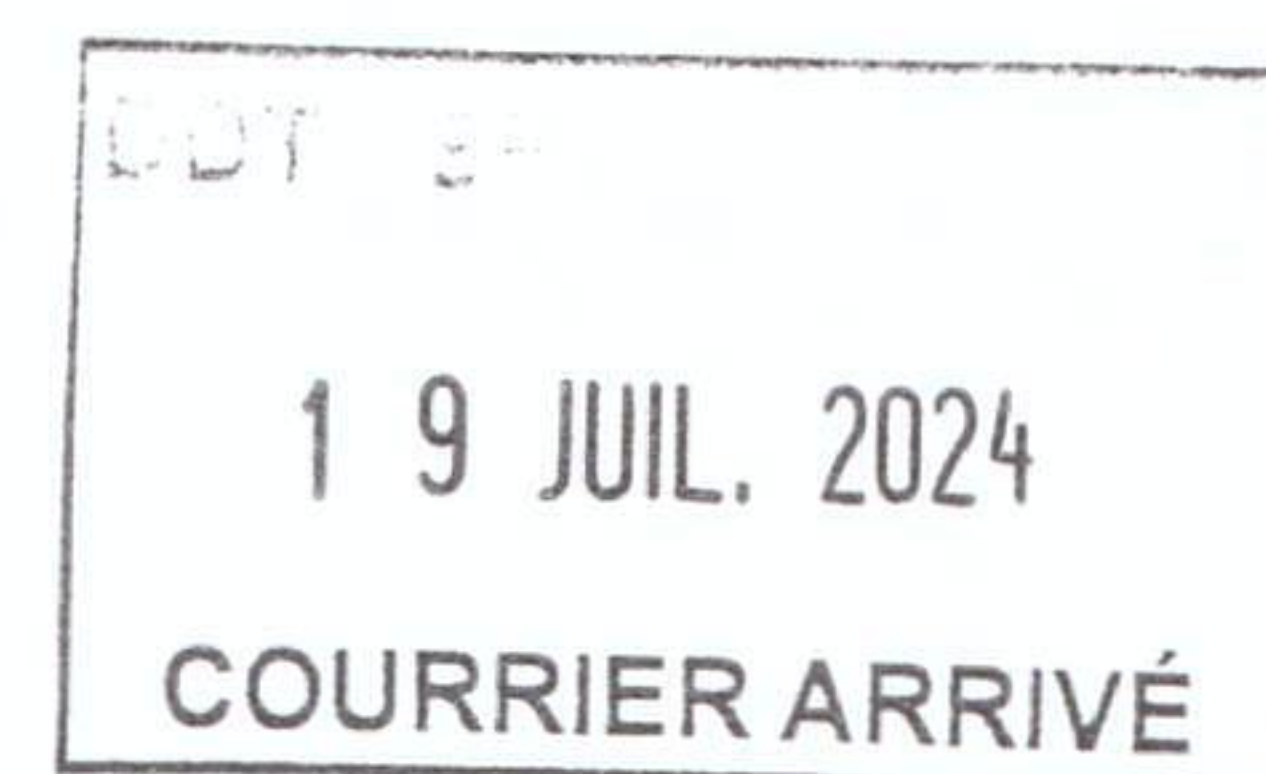
Les parcelles sont réglementées par les zones **NE et A du PLU**. La zone NE correspond à un secteur où l'installation de panneaux solaires et de leurs annexes sont autorisés.



- Les parcelles sont aussi soumises au PPRI, zone Ri – « zone rouge »
Le site est encadré par le PPRI de la Combe de Savoie, approuvé le 19/02/2013.



Une note hydraulique figure en annexe. Son objectif est de préciser les risques et aléas inondation face au projet de parc photovoltaïque au sol. Elle se base sur les éléments du PPRI.

**Les caractéristiques des abords des zones 1 et 2 sont les suivantes :**

- **Zone 1 principale :**

La propriété est bordée respectivement par la route du four à chaux à l'est, un chemin rural au sud, le chemin de la Champagne au nord et des terrains boisés et cultivés à l'ouest.

Dans ce secteur, il n'y a pas de construction avoisinante. Les accès principaux aux parcelles s'effectuent depuis le chemin rural situé au sud. Elle est traversée par une conduite de gaz au nord de la parcelle, zone qui ne sera pas impactée par le projet.

- **Zone 2 secondaire :**

Le terrain abrite en partie une décharge d'agrégats,

Le site est bordé par le chemin de la Champagne au nord, des zones boisées et cultivées en périphérie.

Dans ce secteur, il n'y a pas de constructions avoisinantes.

Les accès principaux aux parcelles s'effectuent depuis le chemin de la Champagne au nord.

2- PRESENTATION DU PROJET

- **Quel aménagement est prévu pour le terrain**

Dans le cadre de la mise en place des structures support des panneaux photovoltaïques, des travaux de terrassement sont nécessaires, ils seront limités à :

- L'aplanissement des buttes existantes
- La réalisation de deux plateformes avec les réservations pour le poste de livraison et les onduleurs
- Au nord la zone1, la partie boisée naturelle sera conservée, seule la partie sud sera concernée par les installations.
- La réalisation de clôtures d'enceinte
- Le projet sera éloigné de la conduite de gaz. Il n'y aura aucune coactivité ni en phase travaux, ni en phase exploitation.

- **Comment sont prévus l'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants ?**

Le projet se compose des éléments suivants :

- De 267 tables photovoltaïques orientées Sud-Est reposant chacune sur 10 pieds et composée de 26 modules, au total 6942 panneaux photovoltaïques.
- un poste de livraison dans la zone 1 (préfa béton enduit beige)
- De deux locaux onduleurs (respectivement 1 par zone)
- De réseaux secs enfouis et hors sol
- D'une enceinte clôturée d'une hauteur de 2m accessible et ses portails d'accès.
- Raccordement ENEDIS s'effectuera par la route du four à chaux
- Les modules, onduleur et local livraison seront disposés au-dessus de la cote de la crue centennale.

- **Comment sont traitées les constructions, clôtures, végétation ou aménagements situés en limite de terrain ?**

Les modules photovoltaïques sont mis en place sur des tables fixes.

La centrale photovoltaïque sera constituée de panneaux monocristallins.

6942 modules photovoltaïques sont prévus et permettent d'obtenir une puissance d'environ 4165 kWc pour l'ensemble du parc solaire. La superficie projetée au sol sera de 17 622 m².



Exemple de module monocristallin

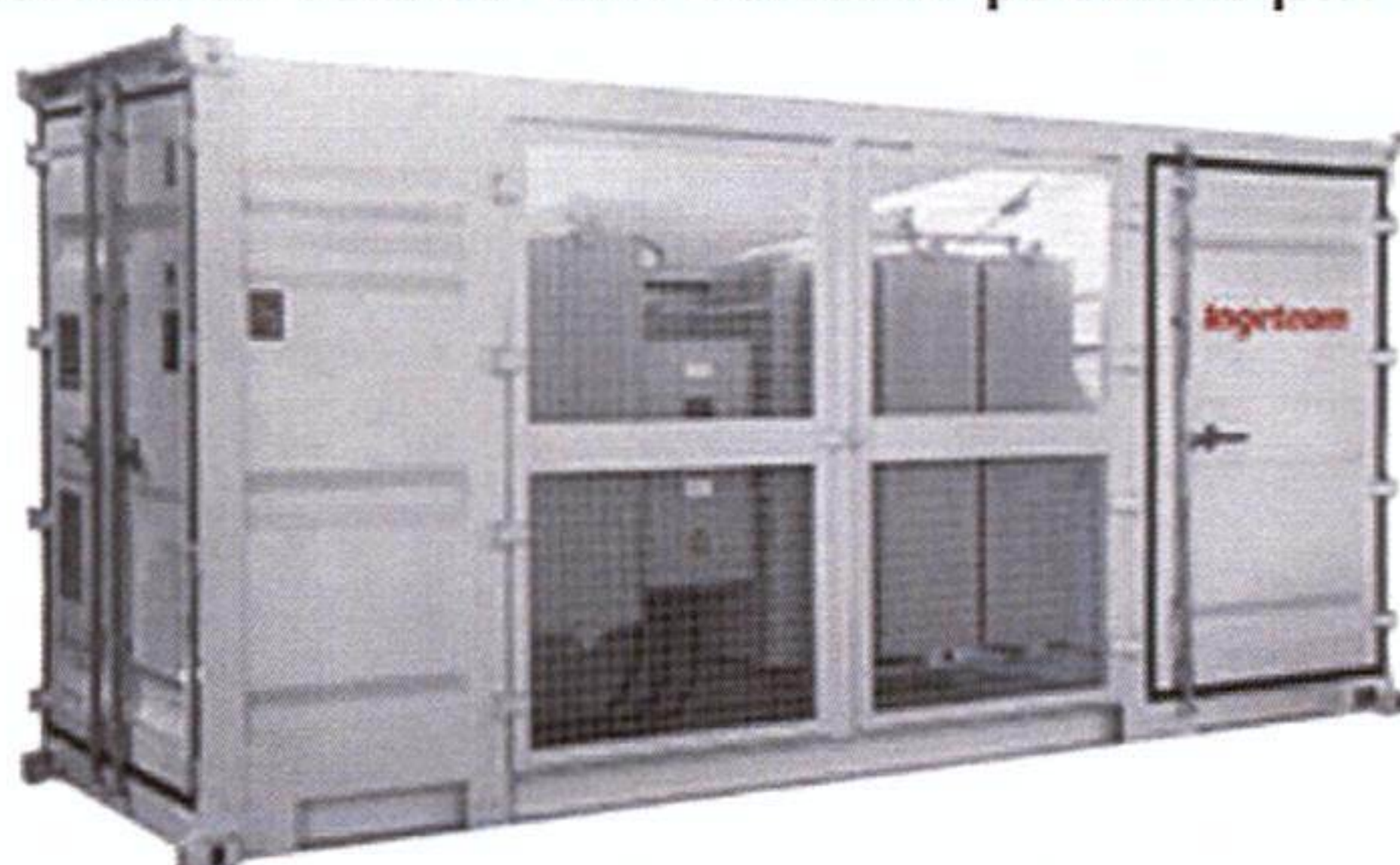
Les modules reposeront sur des structures en profilé acier ou aluminium avec certificat anti-corrosion. Elles seront inclinées à 12°. Une table comprend 26 panneaux fixés sur une structure reposant sur 10 pieds. Le détail des structures porteuses est illustré en PC5 (« Plan des façades et des toitures »).

Modèle de structure sans les modules



Les structures seront ancrées dans le sol avec des pieux vissés en acier galvanisé.

La fonction des onduleurs est de convertir le courant continu produit par la centrale en courant alternatif.



Modèle d'onduleurs

Le poste de livraison est le local technique faisant office de point de raccordement du parc avec le réseau public. Il sera installé à l'entrée du site de la zone 1, dans la partie Sud-Est à une distance de 4m par rapport à la limite de propriété et de la clôture, en bordure de la route du four à chaux. De cette manière, le poste de livraison sera accessible par le gestionnaire du réseau depuis le chemin d'accès.

D'une surface totale de 14m², il aura une longueur de 5,5m par 2,5m de largeur et une hauteur de 2,50m.



Exemple de poste de livraison

A l'exception des câbles solaires qui circulent sous les modules, l'ensemble du réseau interne sera enterré.
La centrale photovoltaïque sera raccordée au réseau public de distribution d'électricité.

La sécurité des sites sera assurée par une clôture grillagée d'une hauteur de 2 m, des portails assureront l'accès aux enceintes.

La clôture ne sera pas hermétique au passage de la petite faune par une taille de maille suffisante (grillage maille 15x15cm) et passage adapté sous la clôture (de 15cm par rapport au TN) sans toutefois permettre le passage de grands mammifères et de dissuader toute personne d'entrer sur le site.

• Quels sont les matériaux et les couleurs des constructions et des clôtures ?

Eléments constructifs	Matériaux et couleurs
Modules photovoltaïques	Constitués de cellules photovoltaïques sous une plaque en verre Bleu foncé (RAL 5001 ou équivalent)
Structures porteuses	Acier Galvanisé et profilé aluminium Gris (RAL 9006 ou équivalent).
Locaux techniques (transformateurs)	Type Préfabriqué en béton Beige (RAL 1015 ou équivalent)
Poste de livraison	Type Préfabriqué en béton Beige (RAL 1015 ou équivalent)
Portails et clôture	Acier Galvanisé Vert mousse (RAL 6005 ou équivalent)

• Comment sont traités les espaces libres, notamment les plantations ?

De nombreux écrans visuels sont présents sur site et aux abords immédiats (buttes, boisements, cours d'eau, cultures). Le projet ne présente aucune zone de visibilité depuis les zones d'habitat notamment et les axes routiers principaux.

Les boisements en dehors de la zone d'implantation seront conservés de même que la végétation recouvrant la zone humide hors emprise clôturée.

Pour ce qui est de la circulation entre les rangées de tables photovoltaïques, l'espacement entre les tables permettra la circulation d'engins légers notamment pour les opérations de nettoyage des modules, les interventions techniques et l'entretien paysager de la parcelle.

Les plantations seront d'essences locales. Les pieds des haies seront plantés au-dessus du niveau de la cote de la crue centennale.

• Comment sont organisés et aménagés les accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement

Des portails , d'une largeur de 6 m et d'une hauteur de 2 m, permettront l'accès aux engins de secours et de maintenance en tout temps.

Le Maître d'Ouvrage :

M. Renaud CAYROL

CAYROL ENERGIE

17 rue Isaac Newton

34110 Frontignan

L'Architecte :

C and CO Architecture Sarl

Corinne CALLIER, Architecte DPLG

768 route de Chambéry

73200 Gilly sur Isère

DDT / SPAT - Pôle ADS

19 JUL. 2024

COURRIER